



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23119956

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
S. 1. x. Charleroi

10 SEP. 2023

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : 0841 949 409

Nom

(en entier) : **HARSCO CHILE INVESTMENTS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue des Ateliers 14, B- 6200 Châtelet**

Objet de l'acte : **Démission d'administrateurs - Nomination d'administrateurs, et décision concernant la rémunération - Ratification des décisions et actions (entre)prises par les administrateurs - Remplacement du représentant permanent du commissaire de la Société - Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives.**

Extrait des décisions écrites unanimes des actionnaires du 9 août 2023.

Les actionnaires :

(a) PRENNENT ACTE DE et ACCEPTENT la démission de :

- Jon Ploetz, en tant qu'administrateur de la Société, sa démission ayant pris effet le 17 mars 2023; et
- Daniel King, en tant qu'administrateur de la Société, sa démission ayant pris effet le 14 octobre 2022.

REMERCIENT les administrateurs pour les efforts et l'engagement montrés dans l'exécution de leur mandat.

La décision concernant la décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de prise d'effet de leur démission sera prise par l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera sur l'approbation des comptes annuels concernés.

(b) DÉCIDENT d'approuver et, pour autant que nécessaire, de ratifier la nomination de :

- Kenneth Lau, domicilié au 420 Morris Rd, Apt 107 Wayne, PA 19087, États-Unis d'Amérique, en tant qu'administrateur de la Société, cette nomination ayant pris effet le 31 décembre 2022, pour une durée indéterminée ; et

- Heidi Becerril Guerrero, domiciliée au 15 Wellfleet Ln, Chesterbrook, PA 19087, États-Unis d'Amérique, en tant qu'administrateur de la Société, cette nomination ayant pris effet le 31 décembre 2022, pour une durée indéterminée.

DÉCIDENT que les administrateurs ne seront pas rémunérés pour l'exécution de ce mandat.

(c) DÉCIDENT de ratifier, pour autant que nécessaire, toutes les décisions prises et les actions entreprises par Kenneth Lau et Heidi Becerril Guerrero dans l'intérêt de la Société et dans les limites de leur mandat, entre la date d'entrée en vigueur de leur mandat et la date des présentes décisions.

(d) PRENNENT ACTE du fait que le commissaire de la Société, PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, a notifié à la Société le remplacement de son représentant permanent Patrick Mortroux par Mélanie Adorante, à compter du 1er octobre 2022.

PwC Réviseurs d'Entreprises SRL est donc représentée par Mélanie Adorante dans l'exercice de son mandat de commissaire de la Société, en remplacement de Patrick Mortroux, depuis le 1er octobre 2022 pour la durée restante du mandat de commissaire.

(e) DÉCIDENT d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae, Els Bruls et/ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff Advocaten-Avocats SCRL, élisant domicile avenue de Tervueren 2, B-1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) toutes les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Réervé
au
Moniteur
belge



et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, (iii) toutes les formalités nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société dans le registre UBO, et (iv) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée et toute autre partie intéressée.

Signé,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/09/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)